

COMMUNE de CORNY-sur-MOSELLE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 12 MARS 2021

Sous la présidence de Monsieur Denis BLOUET, Maire

Etaient présents : MR : BESANCON, AMBROSIN, MALLET, HAUUY, FILLIUNG, ROGER, GEBLER.
MMES: GONCALVES, SCHMITT, WEINMANN, KREUTZ, MITHOUARD, KOCHSPERGER, BRUSINI, CASPAR, HAFNER.

Absents excusés : Mr SPENDOLONI (procuration à Mr BLOUET) ; Mme REINERT (procuration à Mme GONCALVES)

Le Conseil Municipal désigne Madame FARINE Aurélie, Directrice Générale des Services, comme secrétaire de séance. Elle est accompagnée de Mr AMBROSIN chargé de la rédaction du compte rendu.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18H07.

12/21 Démission du 1^{er} adjoint de ses fonctions et du Conseil Municipal.

Le Maire donne lecture de la lettre de démission de Mr Rollet et du courrier de réponse de Mr le Préfet datée du 26 Février 2021 acceptant la démission de Mr Thierry ROLLET de ses fonctions de 1^{er} adjoint et de conseiller municipal.

Vacance du siège de conseiller municipal :

Conformément à l'article L 270 du code électoral qui stipule : « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu, est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit », Mr ROLLET pourrait être remplacé.

Mr Michel BESANCON, personne suivante sur la liste, a accepté et il est immédiatement installé dans ses fonctions de conseiller municipal. Son nom sera inscrit au tableau du conseil.

Vacance du poste du 1^{er} adjoint :

Nicole KREUTZ, deuxième adjoint, ne souhaite pas exercer le rôle de 1er adjoint. Aussi, Daniel AMBROSIN ayant accepté cette mission, Nicole KREUTZ reste 2^{ème} adjoint, Guy MALLET 3^{ème} adjoint, Christine GONCALVES devient 4^{ème} adjoint.

Selon les dispositions de l'article L2122-14 du code général des collectivités territoriales, "lorsque [...] le maire ou les adjoints ont cessé leurs fonctions, le conseil s'il est au complet est convoqué pour procéder au remplacement dans le délai de quinzaine".

Le conseil municipal peut ensuite décider par délibération :

- soit de ne pas remplacer l'adjoint en supprimant le poste. Le nombre d'adjoint ne sera plus de 5 mais de 4 ce qui modifiera la délibération n°18/20 du 23 mai 2020.
- soit de remplacer l'adjoint démissionnaire par l'élection d'un nouvel adjoint au sein du conseil.

COMMUNE de CORNY-sur-MOSELLE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 12 MARS 2021

Ainsi il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le remplacement ou non du poste d'adjoint.

En conséquence,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°18/20 du 23 mai 2020 ;

Vu le rapport soumis à son examen,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'investir Daniel AMBROSION en tant que 1^{er} adjoint et de supprimer le poste de 5^{ème} adjoint. L'ordre est ainsi le suivant : Daniel AMBROSIN 1^{er} adjoint, Nicole KREUTZ 2^{ème} adjoint, Guy MALLET 3^{ème} adjoint, Christine GONCALVES 4^{ème} adjoint.

La séance est close à 18h40

Délibération n° 12/21

Emargements des membres présents :

Denis BLOUET Maire		Sandra WEINMANN	
Daniel AMBROSIN 1 ^o Adjoint		Stéphanie REINERT	Excusée
Nicole KREUTZ 2 ^o Adjoint		Claudine SCHMITT	
Guy MALLET 3 ^o Adjoint		Anthony GEBLER	
Christine GONÇALVES 4 ^o Adjoint		Carole BRUSINI	
Isabelle CASPAR		Florian ROGER	
Marcel SPENDOLINI	Excusé	Chantal KOCHERSPERGER	
Martine MITHOUARD		Pierre FILLIUNG	
Robert HAUUY		Michel BESANCON	
Marie-Michelle HAFNER			